



DECISION
concernant la déclaration sans suite d'un
marché afférent à la fourniture de matériel
de la marque Rockwell Automation et
prestations associées pour le service de l'eau
de Limoges Métropole
à la demande de la Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 27488

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 533-2 et
L. 533-3 du même Code;
Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2021 relative à la délibération
Vu la délibération n°42 du conseil communautaire du Président
Vu la délibération n°42 du conseil communautaire en date du 09 février 2023 relative à la
modernisation 2025 des autorisations d'exploitation de l'eau et des eaux sauvages;
Vu le décret n° 2019-1044 du 1er juillet 2019 relatif à la transparence dans la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.222-4;

CONSIDERANT qu'après consultation, ayant pour objet la fourniture de matériel de la
marque Rockwell Automation et prestations associées pour le service de l'eau de Limoges
Métropole a été lancée, par voie de publication, le 09/09/2023, la date limite de renvoi des
propositions;

CONSIDERANT que le règlement de consultation et l'acte d'engagement, comportant des
énonciations rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse;

CONSIDERANT que les articles R.235-5 et R.235-2 du Code de la commande publique
permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un
marché qui, en l'espèce, fait à une erreur bidirectionnelle dans les termes de la
consultation;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée
précédemment;

DECIDE

La procédure lancée n° 2023-00230000 00 relative à la + Fourniture de matériel de la
marque Rockwell Automation et prestations associées pour le service de l'eau de Limoges
Métropole n. est déclarée sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Publié le mardi 18 novembre 2025

Accord de réception : Mme le maire déléguée au
Département de l'Aménagement du territoire et
des Ressources en eau et à l'écologie

Signé électroniquement le 18/11/2025
Mme le maire déléguée au
Département de l'Aménagement du territoire et
des Ressources en eau et à l'écologie

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite d'un marché afférent à la fourniture de matériel de la marque Rockwell Automation et prestations associées pour le service de l'eau de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 18 Novembre 2025



27488.pdf
(.pdf, 261,6 Ko)

TÉLÉCHARGER